

Que de la gueule, Darmanin... dissolution de Cheikh Yassine mais pour CCIF et BarakaCity, rien !

écrit par Christine Tasin | 23 octobre 2020



Darmanin avait annoncé demander la dissolution de 3 associations... à ce jour seule Cheikh Yassine l'aurait été. Rapidement, puisque sa dissolution a été actée en Conseil des Ministres cette semaine.

Les 2 autres semblent avoir été suffisamment malignes pour pouvoir contester en justice la dissolution, si elle était décidée, et le gouvernement assis entre 2 chaises ne veut pas se mettre à dos leurs adhérents et soutiens, plus que nombreux... pour rien. Evidemment.

Pour *Cheikh Yassine*, qui oeuvre depuis des années pour les "Palestiniens", soutient le terrorisme qui vise Israël, cela aurait été plus facile, à cause de l'implication prouvée de son dirigeant dans le harcèlement et la mise à mort de

Samuel Paty.

Le collectif Cheikh Yassine – du nom du fondateur du Hamas tué par l'armée israélienne en 2004 – a été créé par [Abdelhakim Sefrioui](#), un militant islamiste radical. Le blog du collectif partage essentiellement des informations afin de dénoncer la situation du peuple palestinien.

Abdelhakim Sefrioui est une vieille connaissance des services de renseignement. Depuis une quinzaine d'années, il est dans les radars de l'antiterrorisme, en raison notamment de ses prêches antisémites à la sortie de certaines mosquées qu'il juge "infidèles", car trop complaisantes à ses yeux avec l'Etat d'Israël. Il appelle aussi depuis des années à des actions violentes contre "l'islam de France".

Que lui reproche le gouvernement ? Emmanuel Macron considère que ce collectif est "*directement impliqué*" dans l'assassinat de Samuel Paty. Il a en conséquence été dissous en Conseil des ministres, mercredi 21 octobre, selon le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal.

Le fondateur de cette association, Abdelhakim Sefrioui, fait partie des personnes [qui ont été déférées en vue d'une possible mise en examen](#) dans l'enquête sur l'attentat contre Samuel Paty. Il a diffusé il y a quelques jours sur YouTube une vidéo dans laquelle il dénonçait le professeur, qualifié de "voyou". Cette figure de l'islam radical a également accompagné le père d'une élève qui avait lancé une mobilisation virulente contre l'enseignant lors d'une rencontre avec la principale du collège du Bois d'Aulne.

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/enseignant-decapite-dans-les-yvelines/cheikh-yassine-barakacity-le-ccif-quelles-sont-les-associations-menacees-de-dissolution-par-le-gouvernement_4150209.html

Cheikh Yassine, on connaît bien, à Résistance républicaine.. Son ombre plane sur les *Indigènes de la République*, Houria

Bouteldja le cite fréquemment, et notamment lors de la fondation de son parti en 2008 :

Ce sera le parti de Yasser Arafat, de Georges Habache et de cheikh Yassine...

LE PARTI DE YASSER ARAFAT, DE GEORGES HABACHE ET DE CHEIKH YASSINE !...

<http://indigenes-republique.fr/discours-de-houria-bouteldja-au-cabaret-sauvage/>

Elle ne cesse d'évoquer ce terroriste, fondateur du Hamas dont la charte prévoit la destruction d'Israël et l'extermination de tous les Juifs sur la terre et d'exhiber son portrait

En 2014, *Cheikh Yassine* avait organisé en plein Paris, devant le Panthéon ! une manifestation autorisée par la Préfecture, bravo Hollande ! Hollande présent à la Sorbonne à l'hommage à Samuel Paty. Les salauds ça ose tout. Lors de cette manifestation des slogans traitant des sionistes de terroristes et de fascistes avaient été scandés, répétés par des hommes au visage complètement couverts... sans que les policiers n'interviennent.



<https://resistancerepublicaine.com/2017/04/15/a-ne-pas-manquer-quand-un-juif-infiltre-un-groupe-pro-palestinien-et-fait-de-la-resistance/>

Bref, il semble que la dissolution de *Cheikh Yassine* soit

actée cette fois et effective. Mais il y aura sans doute recours, appels... et il ne faut jurer de rien avec nos politiques et juges dhimmis.

Mais les deux autres... si on en croit France Info, c'est mal barré...

Le Comité contre l'islamophobie en France

De quoi s'agit-il ? L'objectif du Comité contre l'islamophobie en France (CCIF), qui se présente comme une association *"apolitique et areligieuse"*, est de lutter contre toutes les formes de discrimination envers les musulmans, notamment en leur apportant une aide juridique. Elle est reconnue et même reçue par la Commission européenne, ainsi qu'aux Nations unies. Elle s'est surtout fait connaître en recensant les actes islamophobes en France.

Le [CCIF](#) et son ancien porte-parole Marwan Muhammad sont régulièrement accusés de proximité avec des mouvements de l'islam politique comme les Frères musulmans. Les responsables du collectif dénoncent des accusations mensongères. *"A aucun moment, ils ne sont arrivés à démontrer l'exactitude de ces affirmations en quinze ans de travail de terrain"*, affirmait en 2018 [à franceinfo](#) Mariem Sabi, responsable juridique du collectif.

Que lui reproche le gouvernement ? Le ministre de l'Intérieur a réclamé lundi la dissolution du CCIF, en affirmant qu'il était *"manifestement impliqué"* dans l'assassinat de Samuel Paty, puisque le parent d'élève qui a ["lancé une fatwa contre ce professeur \(...\)"](#) fait référence très clairement à cette association", selon Gérard Darmanin. Après les déclarations du ministre, son entourage a été plus sibyllin à propos du CCIF, expliquant que même en l'absence de lien avéré avec l'attaque, *"on comprend des services de renseignements"* que cette structure *"mérite d'être dissoute"*.

Le parent d'élève en question a effectivement contacté le CCIF et incité les autres parents à joindre le collectif pour dénoncer le

professeur, mais l'association dément avoir joué un quelconque rôle. *"Le CCIF n'a strictement rien fait sur ce dossier et n'a certainement pas communiqué, ni relayé une quelconque communication qui visait à lyncher un individu parce qu'il était professeur et qu'il avait montré des caricatures dans sa classe"*, a répondu lundi sur franceinfo le directeur du CCIF, Jawad Bachare. Le CCIF a d'ailleurs condamné l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine comme tous les attentats, précise son directeur.

Motiver la dissolution du CCIF pourrait s'avérer compliqué pour le gouvernement, car cette association n'a, à ce jour, pas été poursuivie pour apologie du terrorisme ou troubles à l'ordre public. *"Si le CCIF défend parfois un islam plutôt rigoriste, il reste prudent et agit de manière légaliste"*, explique à l'AFP Franck Frégosi, professeur à Sciences Po Aix et spécialiste de l'islam en France.

BarakaCity

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une ONG islamique à but non lucratif créée en 2010 dans le Val-d'Oise. Fondée par des musulmans d'inspiration salafiste, elle se présente comme une association humanitaire qui apporte son aide aux populations musulmanes démunies à travers le monde. Elle indique avoir aidé *"deux millions de personnes dans une vingtaine de pays"*. L'ONG indique notamment avoir participé à des forages de puits au Togo ou à la construction d'une clinique en Centrafrique.

Les actions de [BarakaCity](#) bénéficient d'une forte visibilité sur les réseaux sociaux, grâce aux plus de 700 000 personnes qui suivent son compte Facebook et aux 62 000 abonnés du compte Twitter. Des outils maîtrisés par le responsable de l'ONG, Idriss Sihamedi, qui a fondé une agence de communication à 25 ans. Ce dernier connaît aussi l'art de la polémique. En janvier 2016, sur un plateau télévisé, il refuse de condamner sans ambiguïté les attentats commis en France par le groupe Etat islamique.

Deux mois plus tard, la justice avait ouvert une enquête contre l'ONG sur des soupçons de financement du terrorisme. Elle a été classée sans

suite trois ans plus tard. Une affaire est également en cours concernant Idriss Sihamedi, et non son association. Ce dernier est accusé d'avoir harcelé sur les réseaux sociaux une chroniqueuse de la radio RMC. Il est convoqué au tribunal en décembre.

L'association est dans le viseur des autorités depuis longtemps. L'ancienne ministre Najat Vallaud-Belkacem [avait considéré](#) son président comme un "ennemi de la République", en 2016. Dans [Le Parisien](#), Manuel Valls a indiqué avoir, lorsqu'il était Premier ministre, "envisagé d'interdire" BarakaCity, avant de renoncer car "d'un point de vue juridique ce n'était pas possible".

Que lui reproche le gouvernement ? Les autorités ont officiellement engagé une procédure de dissolution visant BarakaCity en raison de messages de son président qui peuvent être "caractérisés comme apologiques d'actes de terrorisme", selon un document du ministère de l'Intérieur obtenu par l'AFP. Dans sa notification, l'Intérieur fait état de "messages publiés en ligne depuis les comptes de l'association ou (ceux de son président)" qui "provoquent de très nombreux commentaires hostiles à l'Occident, à la laïcité, aux francs-maçons ou encore aux musulmans qui ne partagent pas la conception de l'islam promue par l'association". Il est également fait état de commentaires antisémites à la suite de ces messages.

BarakaCity a dénoncé sur franceinfo le "caractère totalement politique et opportuniste de cette mesure". Comme le CCIF, l'ONG affirme n'avoir jamais appelé à la violence et [annonce qu'elle contestera la dissolution en justice](#). "Rien dans les activités de l'association ne permet de suspecter un quelconque lien avec une activité terroriste", affirment les avocats de l'association.

Comme pour le CCIF, Franck Frégosi est dubitatif concernant cette dissolution. "A ma connaissance aucune des deux [associations] n'a appelé au meurtre ou à la vengeance ou au renversement de la République", explique ce professeur à Sciences Po Aix et spécialiste de l'islam en France. "Le gouvernement marche sur des œufs. Il veut faire des exemples, mais encore faut-il s'assurer qu'ils sont les bons."

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/enseignant-decapite-dans-les-yvelines/cheikh-yassine-barakacity-le-ccif-quelles-sont-les-associations-menacees-de-dissolution-par-le-gouvernement_4150209.html

Darmanin et Castex auraient fait des rodomontades... faisant du "en même temps", avec des effets d'annonce sur le bon peuple de France qui ne se souviendra que de cela et n'ira pas vérifier que les associations citées auront bien été dissoutes tout en évitant procès, recours, manifs, pressions en tous genres, d'autant que, nous ne le rappellerons jamais assez c'est à Karim Amellal, un proche du CCIF que Avia et Macron avaient confié la rédaction du projet de loi Avia... dans lequel, justement, rappelez-vous, il y avait la criminalisation de l'islamophobie.

L'un des rédacteurs du projet de loi est l'entrepreneur numérique Karim Amellal, qui déclarait en juin 2018 qu'il souhaitait que « *toutes les expressions haineuses envers les religions soient punies* » ? Loin de lui l'idée d'entendre les apostats de l'islam, catégorie de la population française particulièrement ciblée par la haine islamique, il a plutôt choisi d'auditionner le Collectif contre l'islamophobie en [France](#) (CCIF), officine communautaire qui livre un combat à grands frais judiciaires pour introduire le délit de blasphème dans la loi française et faire des Français de confession musulmane une catégorie biologique

<https://resistancerepublicaine.com/2020/05/18/ce-sont-le-crif-et-les-freres-musulmans-du-ccif-qui-ont-concocte-la-loi-avia-sur-demande-de-macron/>